

# **FORMATION SYNDICALE PERSONNELS ATTEE**



**VENDREDI 13 MAI 206**

Maison des Syndicats de Créteil  
Salles 3-4-5

11/13 RUE DES ARCHIVES  
94000 CRETEIL

Téléphone : 06 85 32 27 69

*Stage ouvert à toute personne  
syndiquée, non syndiquée.*

**Horaires :**  
9 h – 12 h  
13h 30 – 16h 00

**Intitulé du stage :**  
**Comment s'organiser contre la dégradation  
de nos conditions de travail**

- Rappel des droits
- Se défendre sur son lieu de travail ;
- Conditions de travail des personnels ;
- Expériences des collègues ;
- Discussions entre personnels ;
- Divers.

**P**our connaître vos droits,  
échanger entre ATTEE, rencontrer des  
militant-e-s de SUD Éducation qui  
pourront répondre à vos questions...

**Pensez à vous inscrire avant le 13 avril.**

# Se FORMER, un droit!

Chaque fonctionnaire ou agent, titulaire ou non titulaire, syndiqué-e ou non, peut bénéficier de douze jours de formation syndicale par an, fractionnables à volonté (une journée minimum), sans aucun re-trait de salaire.

## Comment s'inscrire ?

**La demande doit être faite au plus tard un mois avant le stage par voie hiérarchique auprès de l'autorité compétente (Président-e conseil général/régional).**

Sans réponse au plus tard le quinzième jour qui précède le stage, le congé pour formation est accordé.

Les décisions **exceptionnelles** qui le refuseraient doivent être motivées par des nécessités de fonctionnement du service.

**Elles sont susceptibles d'un recours au tribunal administratif.**

L'administration peut demander, après le stage, une attestation émanant de l'institut de formation.

Elle ne peut exiger ni convocation ou autre document, ni d'information sur l'objet de ce stage.

Pensez également à prévenir Sud Education de votre participation (par mail, téléphone, ou via la page : <http://www.sudeducriteil.org/Stages-formulaire-d-inscription.html>).

**DATE LIMITE DE LA DEMANDE DE STAGE  
MERCREDI 13 AVRIL 2016**